

TRANSACTIONS

Immobilier à usage d'habitation / Terrain / Murs commerciaux	De 1 euro à 164 999 euros	Forfait de 6 500 euros TTC
	Au-delà de 165 000 euros	4,00 % TTC
Mandat de vente à distance (<i>Mandat exclusif uniquement : contrairement aux autres mandats, les visites seront réalisées par le mandant</i>)		2,00 % TTC
Parking / Garage / Cave		Forfait de 1 500 euros TTC
Avis de valeur d'un bien immobilier (<i>offert dans le cadre de la signature d'un mandat</i>)		180 euros TTC

Le taux d'honoraires s'entend être un maximum TVA à 20% incluse. Il s'applique sur la base du prix du bien.

Les honoraires TTC seront à la charge du vendeur sauf dans les cas suivants où ils seront à la charge de l'acquéreur : mandat de recherche, mandat dans le cadre d'une succession, vendeur en faillite personnelle.

Les honoraires d'agences sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

En cas de baisse de prix du fait d'une proposition d'achat ou d'un avenant au mandat, le barème d'honoraires pratiqué sera celui indiqué dans le mandat d'origine.

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier ou de VEFA (agence, promoteur...), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui de la convention de partenariat avec le promoteur.

MISSIONS DE L'AGENCE DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE VENTE :

- Préparation du dossier vente (documents nécessaires à la mise en vente du bien)
- Conseils pour la mise en valeur de votre bien
- Réalisation d'un reportage photos de qualité
- Communication de l'annonce sur le site de l'agence et l'ensemble des sites partenaires
- Envoi de l'annonce auprès des bases d'acquéreurs
- Suivi vendeur
- Sélection des visiteurs et organisation des visites
- Réalisation des visites par l'agent (sauf mandat à distance)
- Présentation et explications du dossier vente à l'acquéreur
- Accompagnement de l'acquéreur sur l'offre d'achat
- Contrôle de la solvabilité de l'acquéreur
- Préparation et envoi du dossier juridique et technique au notaire
- Suivi de la recherche de financement par l'acquéreur
- Accompagnement des acquéreurs et vendeurs jusqu'à la réitération de l'acte authentique

LOCATIONS

HONORAIRES POUR LE LOCATAIRE :		
Honoraires de location	Zones tendues	Hors zones tendues
		11 € TTC /m² de surface habitable <ul style="list-style-type: none"> • 8 € TTC /m² pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail • 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux
Avenant au bail / Bail de location garage	100 € TTC	100 € TTC
HONORAIRES POUR LE PROPRIETAIRE :		
Honoraires de location	Zones tendues	Hors zones tendues
	11 € TTC /m² de surface habitable <ul style="list-style-type: none"> • 8 € TTC /m² pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail • 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux 	10 € TTC /m² de surface habitable <ul style="list-style-type: none"> • 7 € TTC /m² pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail • 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux
Avenant au bail / Bail de location garage	100 € TTC	100 € TTC
Service de gestion locative pouvant être assurée par la société de gestion VC&C-MaLocaTeam dont les honoraires sont de 5 % TTC des sommes effectivement encaissées par leurs soins.		

Communes en zone tendue : Certains logements ne sont pas concernés par l'encadrement des loyers, car ils sont soumis à d'autres règles. Il s'agit de logements soumis à la loi de 1948 ou conventionnés par l'Anah (hors conventions à loyer intermédiaire), des logements sociaux (HLM), des meublés de tourisme et des sous-locations. Communes concernées consultables sur le site : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>
À Lyon et Villeurbanne, le loyer d'un logement dont le bail est signé ou renouvelé depuis le 1er novembre 2021 est encadré par des loyers de référence minoré et majoré. Ces montants varient selon le type de la location (vide ou meublée), le nombre de pièces et l'époque de construction du logement.